|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F |  |
|  |
| AVIS N° 5/2018 |

**Protocole de Madrid concernant l’enregistrement international des marques**

**Adhésion au Protocole de Madrid : Afghanistan**

1. Le 26 mars 2018, le Gouvernement de l’Afghanistan a déposé auprès du Directeur général de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d’adhésion au Protocole relatif à l’Arrangement de Madrid concernant l’enregistrement international des marques (“Protocole de Madrid”). Le Protocole de Madrid entrera en vigueur, à l’égard de l’Afghanistan, le 26 juin 2018.
2. L’adhésion de l’Afghanistan au Protocole de Madrid porte à 101 le nombre de parties contractantes au Protocole de Madrid. Une liste des membres de l’Union de Madrid contenant des informations sur les dates auxquelles ces membres sont devenus parties à l’Arrangement de Madrid ou au Protocole de Madrid est disponible sur le site Web de l’OMPI, à l’adresse suivante : www.wipo.int/madrid/fr/members.

Le 25 avril 2018